

ON S'ABONNE :
A Cahors, bureau du Journal,
chez A. LAYTOU, imprimeur,
ou en lui adressant franco un mandat
sur a poste.

PRIX DE L'ABONNEMENT :

LOT, AVEYRON, CANTAL,
CORREZE, DORDOGNE, LOT ET-GARONNE,
TARN-ET-GARONNE :

Un an 16 fr.
Six mois 9 fr.
Trois mois 5 fr.

AUTRES DÉPARTEMENTS :

Un an, 20 fr.; Six mois, 11 fr.

L'abonnement part du 1^{er} ou du 16

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

Le JOURNAL DU LOT est désigné pour la publication des Annonces Administratives du Département.

PRIX DES INSERTIONS :

ANNONCES,
25 centimes la ligne

RÉCLAMES,
50 centimes la ligne

Les Annonces et Avis sont reçus
à Cahors, au bureau du Journal
rue de la Mairie, 6, et se paient
d'avance.

Les Lettres ou paquets non
affranchis sont rigoureusement re-
fusés.

Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de
la Mairie, 6.

CALENDRIER DU LOT.

DATE	JOURS	FÊTE.	POIRES.	LUNAISONS.
26	Jeudi	s. Didier.	Bretenoux, Montfaucon.	☾ D. Q. le 3, à 3 h. 43' du soir.
27	Vendr.	s. Léonard.	Cazals.	☾ N. L. le 11, à 8 h. 9' du mat.
28	Samedi	s. Didace.	St-Martin-Vers, St-Cernin, Gourdon.	☾ P. Q. le 18 à 3 h. 14' du mat.
				☾ P. L. le 25, à 9 h. 11' du mat.

L'abonné pour un an au Journal du Lot a droit à une
insertion de 30 lignes d'annonces ou 15 de réclames.
Pour six mois, de 12 lignes d'annonces ou 7 de réclames.
Cette faveur n'est accordée que pour le département.

M. HAVAS, rue Jean-Jacques-Rousseau, 3, et MM. LAP-
FITE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8, sont seuls char-
gés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

L'ABONNEMENT SE PAIE D'AVANCE

SERVICE DES POSTES.

DEPART. LÈVÉE DE BOÎTE.	DÉSIGNATION DES COURRIERS.	DISTRIBUTION.
5 heures du matin.	Gramat, (Figeac Brives, Tulle).	7 h. du s.
7 h. 30' du matin.	Valence-d'Agen (Midi, Bordeaux)	7 h. du s.
9 h. 15' du matin.	Libos (Paris, Limoges, Péri- gneux)	4 h. 30 m. du s.
	(Montauban (Causade, Toulouse)	7 h. du m.
10 heures du soir.	Cazals (Gourdon, Martel, Sarlat).	
	Cabrerets (St-Géry)	7 h. du s.
	Castelnau-de-Montratier (Limogne)	

L'acceptation du 1^{er} numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

Cahors, le 21 novembre 1863.

BULLETIN

Pendant que les cabinets de l'Europe, — dit la correspondance Havas, — acceptent la proposition impériale relative au Congrès, ou la discutent avec une sollicitude qui est d'un favorable augure, plusieurs journaux anglais continuent à nous donner le plus singulier spectacle. Oublieux, comme toujours, de ce qu'ils voulaient la veille, ils repoussent aujourd'hui ce que naguère ils réclamaient. Personne n'a oublié, en France, avec quelle persistance le *Times* le *Morning Post* et bien d'autres, au-delà du détroit, demandaient la réunion d'une conférence, pour le règlement de la question polonaise. L'Angleterre, disaient-ils, ne pouvait faire la guerre; mais qu'on se bornât à agir dans les limites diplomatiques, et l'on verrait avec quel beau zèle elle suivrait les plus fermes et même les dépasserait! A propos des affaires dano-allemandes, même empressement à proclamer l'utilité, la nécessité d'un arbitrage européen, avant que les partis adverses n'en vinssent à se faire la guerre.

C'était ce que l'on disait hier; aujourd'hui que l'Empereur va au-devant de ce désir si ardemment manifesté, voilà que nous assistons à un véritable changement à vue. Des conférences ne sauraient plus être efficaces pour conjurer le danger commun, le glaive seul a du bon; l'Angleterre ne peut avoir confiance dans les résultats d'un Congrès. Pourquoi cette volte-face? Disons le mot: Pourquoi cette comédie? C'est en vain qu'on cherche le mot de l'énigme, sur le terrain sérieux de l'ordre général de l'Europe et particulièrement sur celui des intérêts les plus chers et des traditions de l'Empire britannique. La proposition d'un Congrès ayant et ne pouvant avoir pour but que la solution pacifique des questions internationales pendantes, et la réalisation d'un désarmement général, double souhait de l'Angleterre industrielle et commerçante, comment peut-il se faire qu'elle

devienne tout-à-coup, ou une démarche imprudente ou un piège, parce qu'elle vient, non du Foreign-Office, mais du gouvernement français? Il est évident, au contraire, qu'elle fait la partie plus belle au cabinet Palmerston. La France, en agissant comme elle le fait, en remettant à tous les Etats de l'Europe le soin de prononcer en pleine liberté sur les affaires en litige, met à néant, par cela même, les craintes les plus sérieuses que les hommes d'Etat anglais pouvaient concevoir sur nos intentions. Par la réunion d'un Congrès, l'empereur Napoléon III se démet d'avance de toute idée de suprématie, la France s'efface devant l'intérêt général, et fournit la meilleure preuve de son désintéressement. Nous nous lions, pour ainsi dire, les mains; que pourrions-nous souhaiter de mieux ceux qui sont le plus enclins aux ombrages?

En s'opposant à la réalisation des vues générales de l'Empereur, les feuilles anglaises auxquelles nous faisons allusion, ne se montrent donc pas seulement hostiles au bien général des Etats européens; elles méconnaissent les intérêts les plus chers de leur pays, qu'elles sacrifient à un sentiment d'orgueil déplacé, qui leur fait voir une humiliation dans une initiative étrangère, qu'elles devraient bénir, si elles n'étaient pas aveugles.

Cette politique de l'Angleterre ne surprend personne. Depuis fort longtemps elle nous a habitués à la méfiance.

Mieux inspirés, les cabinets de Madrid, de Lisbonne et de Turin, ainsi que la Suède, le Danemark, la Suisse, la cour de Rome, adhèrent complètement à la proposition du Congrès.

On s'attend à une réponse favorable de la Prusse et de la Turquie. La Russie fera connaître aussi prochainement sa réponse.

Le nouveau roi Christian IX a prêté serment à la Constitution. — Les ministres actuels conservent leur portefeuille. La population a accueilli S. M. par les plus chaleureuses acclamations, lorsqu'elle s'est présentée sur le balcon du Château.

Le prince d'Augustembourg, proteste, dans une proclamation qu'on lira plus loin, de ses droits sur les duchés de Sleswic-Holstein-Augustembourg, dont Christian est nommé roi, et déclare en prendre le gouvernement.

L'opinion à Copenhague est très excitée.

Le Roi d'Italie, a passé, le 16, à Naples, la revue de l'escadre. La dépêche annonce que l'enthousiasme des spectateurs était au comble. D'innombrables barques sillonnaient la rade. La population tout entière était sur la plage. Avant de quitter Naples, le Roi a signé une amnistie pour les crimes politiques et les délits de presse. Le 18, Sa Majesté est passée à Livourne où elle a été parfaitement accueillie.

Dans l'élection du 16, à Genève, la liste radicale a passé tout entière, à l'exception d'un membre. Des rixes ont suivi ce vote: plusieurs personnes ont été blessées. L'ordre est rétabli.

A. LAYTOU.

Le Sénat s'est rendu mercredi dans ses bureaux pour nommer les membres de la commission de l'Adresse. Voici les résultats connus: Ont été nommés: M. le comte Walewski, M. le comte de Casabianca, M. de Royer, M. Thouvenel, M. Stourm et M. Bonjean.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas).

Francfort, 18 novembre.

Le prince héritier d'Augustembourg a publié la proclamation suivante:

Sleswic-Holsteinois!
Le dernier prince de la branche danoise de notre maison est mort. Me fondant sur l'ancien ordre de succession de votre pays, sur les ordonnances expressément confirmées par l'assemblée Sleswic-Holsteinoise, et sur l'acte par lequel mon père a résigné ses droits en ma faveur, je déclare par la présente que, comme aîné de la seconde branche de la maison d'Oldenbourg, je prends le gouvernement du Sleswic-Holstein, en assurant les droits et les devoirs que la Providence a conférés à notre maison et à

moi le premier.

Je sais que ces devoirs m'incombent à une époque difficile. Je sais que pour faire valoir mon droit et le vôtre je n'ai pour le moment d'autres moyens que la justice de notre cause, la sainteté d'anciens et de nouveaux serments, et votre ferme sentiment de la solidarité de nos destinées. Vous avez virilement jusqu'à ce jour supporté l'injustice et vous vous êtes virilement défendus contre elle.

Pour justifier le joug qu'on faisait peser sur nous on alléguait un droit incontestable: le Roi de Danemark était en même temps votre duc. Maintenant il n'en est plus ainsi, et la domination du Roi de Danemark dans le Sleswic-Holstein serait une domination imposée à un peuple contre sa volonté sacrée, contre sa nationalité instituée par Dieu et contre ses anciens droits.

Lauenbourgeois:
Votre beau pays échangé contre un pays dont je porte le nom, suit la loi de succession de ce dernier en tant qu'elle ne lèse pas les droits d'autres membres de ma maison et les droits d'autres maisons principières de l'Allemagne. Je vous promets de respecter votre droit de nationalité comme le mien propre et de protéger, dans la mesure de mon pouvoir, vos privilèges et vos libertés.

Sleswic-Holsteinois:
Notre tâche commune et de mettre fin à la domination danoise. Je ne puis vous appeler maintenant à repousser la force par la force. Votre sol est occupé par des troupes étrangères. Vous n'avez pas d'armes. Ce qui importe avant tout, c'est que les gouvernements allemands protègent mes droits souverains et vos droits nationaux. La Diète germanique ne s'est jamais montrée hostile à l'ordre légitime de succession. Mes droits ont la même base que les gouvernements allemands.

Les gouvernements de l'Europe ne refuseront pas de reconnaître cette vérité, confirmée par l'expérience, qu'il n'y a pas de stabilité là où règnent l'arbitraire et la violence.

Convaincu que mon droit doit être votre sauvegarde, je jure pour moi et pour ma maison d'être avec vous comme je l'étais dans les combats, de ne pas me séparer de vous et de notre droit. Et c'est ainsi que je promets et que je jure, conformément à la loi fondamentale, d'observer la Constitution, les lois des duchés de Sleswic-Holstein et de maintenir les droits du peuple. Ceci est la vérité et que Dieu et sa parole sainte me viennent en aide.

Fait au château de Dolzig, le seize novembre 1863.

FREDERIG, duc de Sleswic-Holstein.

On annonce que le grand-duc de Weimar et le

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT

du 21 novembre 1863.

LE QUART D'HEURE (*)

IMITÉ DE L'ESPAÑOL

DE M. BRETON DE LOS HERREROS.

IV.

(Suite.)

— Mais, pour l'amour de Dieu, calculez donc la différence! Lui vingt-huit ans, vous cinquante! Soustraction faite, reste vingt-deux.

— C'est par raison, par système qu'il choisit une femme mûre,
— Il vous fait croire cela?
— Tu le croirais également si tu l'avais entendu.
— Tout cela n'est qu'une comédie.
— Peut-être.
— Une ruse, une farce, une intrigue...
— Possible; mais si, par hasard, c'était le contraire!

— Que décideriez-vous alors? Accepteriez-vous

la proposition?

— Je n'en sais rien. Le cœur dit oui, la tête dit non. Lequel des deux l'emportera? J'ai besoin d'y réfléchir; laisse-moi seule, Caroline.

Caroline alla réfléchir de son côté, ou plutôt donner un libre cours à sa colère. Elle était furieuse contre Marchena et outrée de l'extravagance de sa tante. Ce n'était pourtant point la jalousie qui l'excitait. Non, elle n'avait jamais aimé don Pedro ni tenu le moins du monde à son amour. Mais elle était blessée dans son orgueil; elle avait vu une sanglante injure dans ce ton léger, railleur, qu'il avait pris avec elle, et quand il avait parlé de sa déclaration en vers comme d'une chose banale, comme d'une circulaire et d'une page répétée dans quarante albums, elle avait regretté de ne pas être un homme pour pouvoir le provoquer en duel. Caroline était bonne et sensible, mais passionnée, mais un peu violente même, et assez enfant gâtée pour s'irriter beaucoup de la plus légère contradiction: ses emportements duraient peu, par bonheur. Une fois qu'elle avait dit sa façon de penser — ce qu'elle faisait avec une brusque franchise, comme nous avons pu en juger dans ses rapports avec sa tante et avec Marchena — elle était satisfaite et oubliait toute la querelle. En cette circonstance, cependant, elle résolut de se venger. Elle sonna d'une main fébrile et dit au domestique qui parut:

« Priez M. Ortiz de venir me trouver et d'apporter mon album, que je lui ai confié ce matin. »

Puis elle ouvrit une fenêtre et s'y plaça pour respirer et rafraîchir ses joues brûlantes avant l'arrivée de Fernand.

« Mademoiselle, dit timidement Ortiz en entrant. — Vite l'album, répondit Caroline, le lui arrachant presque des mains.

Et elle se mit à le feuilleter avec impatience, car ses doigts agités et tremblants avaient peine à tourner les pages, et il lui fallut plusieurs minutes pour rencontrer celle qu'elle cherchait. Ortiz la considéra avec une mortelle inquiétude. Quel est l'objet de sa colère? Serait-ce moi, par hasard? Voilà ce qu'il se demandait, sans avoir le courage de lui adresser la question à elle-même. Enfin pourtant il lui dit:

« Si vous cherchez, mademoiselle... »

— Je cherche, interrompit-elle vivement, un feuillet qui est de trop dans cet album.

— Lequel? Si c'était la page réservée à mes crayons, elle est...

— Eh bien?

— Elle est toujours blanche.

— En ce cas, il en manque une, et, d'autre part, il y en a une de trop.

Ortiz respira et leva sur elle un furtif regard tout plein de reconnaissance.

« Enfin, s'écria Caroline, voici celle que je cherche! »

— Si mes yeux ne me trompent point, ce sont les vers de M. Marchena.

— En effet, maudit en soit l'auteur!

« Saurait-elle que c'est moi? » pensa Ortiz.

« Je n'ai vu de ma vie rien de plus mauvais, ajouta-t-elle.

— Pourtant, ce matin même, vous les admiriez.

— Je ne savais pas ce que je disais.

— Pétrarque même serait impuissant à célébrer une beauté si accomplie. Mais, mademoiselle, on peut bien aimer jusqu'au délire et être, par malheur, fort mauvais poète.

— J'en conviens; aussi l'objet de mon courroux n'est-il pas le poète, mais l'ami.

Le pauvre Fernand ne savait que penser. Était-ce de lui ou de Marchena que voulait parler Caroline?

La suite au prochain numéro.

(*) La reproduction est interdite.

duc de Saxe, Meiningen, suivant l'exemple du duc de Cobourg-Gotha, ont reconnu le prince héritier d'Augustenbourg comme duc de Sleswie-Holstein.

Le duc Frédéric de Sleswie-Holstein-Augustenburg, a nommé, pour le représenter à la Diète, M. le conseiller intime Molh, délégué du grand duc de Bade.

Madrid, 18 novembre.

Le vapeur *Cuya*, arrivé hier à Cadix, apporte des nouvelles peu satisfaisantes de San Domingo.

On continue d'envoyer des renforts à la Havane et à Porto-Ricco.

Corfou, 17 novembre.

On croit ici que les anglais évacueront les îles Ioniennes au printemps prochain.

Breslau, 19 novembre, midi.

On lit dans la *Gazette de Breslau* :

Dans la ville de Louwicz, les Russes ont mis aux enchères le bois coupé dans les forêts par mesure stratégique. Au moment de l'adjudication, un détachement de cavalerie polonaise est entrée dans la ville et s'est emparée de la somme de dix mille florins, produit de la vente, après avoir laissé quittance.

A Gora, à quatre lieues de Varsovie, les insurgés ont brûlé les casernes russes et saisi la caisse publique. La garnison russe s'est enfuie.

Londres, 19 novembre.

Le *Morning Post* cite des articles des traités de 1862, faisant ressortir l'audace des réclamations du prince d'Augustenbourg. *Post* dit que ce prince n'a pas plus de droits aujourd'hui sur le Sleswie-Holstein qu'il n'en avait il y a un mois. Il ajoute que l'Europe ne lui permettra jamais d'atteindre le but qu'il poursuit.

Le *Times* publie un article rempli de détails et de faits prouvant que la Russie fait de grands préparatifs de guerre.

EXPOSÉ DE LA SITUATION DE L'EMPIRE

DEUXIÈME ARTICLE.

Dans le cours du présent exercice, les quatre contributions directes (foncière, personnelle-mobilière, des portes et fenêtres, des patentes) a augmenté de 1,900,000 francs.

Le gouvernement est dans l'intention de supprimer le second décime d'enregistrement. Sera-ce dès le 1^{er} janvier prochain, ou seulement en 1863 ? L'Exposé ne le dit pas.

Les ventes des coupes de bois domaniales s'accomplissent dans des conditions favorables. Le produit sera supérieur au chiffre de l'année dernière.

Le reboisement des montagnes se poursuit avec succès. Les droits de chasse dans les bois de l'Etat donneront cette année 850,000 francs presque le double des années précédentes.

Les évaluations portées au budget pour la consommation des sucres ne se sont pas réalisées. Elles s'élevaient à 270,781,000 kilogr. devant procurer une recette de 113,477,000 fr. tandis que la consommation n'a atteint, pour les quatre derniers mois de 1862 et les huit premiers mois de 1863, que 223,175,000 kilogr. — On sait qu'une loi nouvelle sera soumise aux chambres dans le cours de cette session.

Les droits sur les boissons et alcools donneront cinq à six millions de plus qu'en 1862. L'Exposé n'annonce aucune réforme dans l'assiette ni dans la pratique de cette nature d'impôt. Il y a lieu de penser que cette lacune sera signalée par les députés des contrées vinicoles.

Le produit des tabacs sera supérieur d'environ cinq millions aux prévisions budgétaires, de notables améliorations vont être introduites dans cette branche, considérable du revenu public. L'une des plus légitimes et des plus impatiemment attendues sera la suppression des cigares défectueux ; si bon marché qu'on les paie, ils sont toujours trop chers. Leur qualité inférieure, quant à plusieurs sortes, est d'ailleurs un stimulant pour la contrebande.

Il a été donné un large développement au service postal. Dès aujourd'hui, le service quotidien existe dans toutes les communes de l'Empire. D'autres réformes seront prochainement mises à exécution. L'obligation du timbre pour les mandats d'argent a empêché la réduction du droit (de 2 à 1 pour cent) de produire tout le résultat qu'on en espérait. Le gouvernement annonce que cet obstacle va bientôt disparaître.

Le monnayage de l'or s'est élevé à 176 millions l'an dernier, il avait atteint le chiffre de 214 millions. Le ralentissement dans la fabrication tient principalement à la crise américaine.

Le chapitre de l'Exposé affecté à l'agriculture, au commerce et aux travaux publics, s'ouvre par la constatation des progrès réalisés par l'industrie agricole. 785 sociétés ou comités ont reçu des secours s'élevant à près de deux millions de francs. Les concours régionaux, l'une des plus ingénieuses et des plus fécondes créations de l'époque, ont donné des résultats extrêmement remarquables cette année.

Une récolte, en céréales très-abondante sur tous les points de la France, (quelques cantons du Midi exceptés) permet de largement satis-

faire aux besoins du pays. Les cours ont éprouvé une baisse générale, qui, sans compromettre jusqu'ici les intérêts des cultivateurs, est essentiellement profitable au bien-être de la population. Le gouvernement fait étudier, pour les soumettre aux chambres les résultats de la suppression des entraves mises jusqu'à ce jour au commerce de la boulangerie.

Malgré divers incidents notre situation industrielle ne cesse pas d'être en progrès. L'industrie lainière prend d'heureux développements ainsi que celle du lin et du chanvre. La fabrication des soieries offre de l'animation. La métallurgie est dans une situation généralement satisfaisante. Comme l'an dernier, l'industrie cotonnière fait ombre au tableau. Toutefois, si le textile américain nous fait défaut, d'autres sources de production sont venues, sinon combler le vide, au moins atténuer le mal dans une certaine mesure. Tandis que plusieurs pays de l'Inde et de l'Egypte, nous envoient des quantités importantes, la culture cotonnière se développe et s'acclimate en Algérie. Qui sait s'il n'arrivera pas pour le coton ce qui est arrivé pour le sucre ? Qui sait si après nous être approvisionnés au dehors, nous ne parviendrons pas à nous suffire au moyen de nos colonies ?

Pour extrait : A. LAYTOU.

Revue des Journaux.

LE CONSTITUTIONNEL.

Le *Constitutionnel* constate, avec regret, que les journaux anglais aient eu de faire entendre des paroles de paix et de concorde à l'occasion de l'avènement d'un nouveau souverain au trône de Danemark, semblent profiter de cette circonstance pour redoubler de violence dans leur langage :

« Le changement de règne en Danemark, fait observer M. Edouard Simon, paraît justifier la suspension, de la part de la diète germanique, de toute mesure d'exécution militaire. Les plus simples convenances exigent un pareil sursis ; il faut que le nouveau roi puisse se recueillir avant de prendre une décision. »

DEBATS.

Nous lisons dans le bulletin des *Débats* et sous la signature de M. Weifs :

« Un journal autrichien annonce que, sur les instances de l'Autriche et de la Sublime-Porte, l'Angleterre consent à garder la citadelle de Corfou ; de sorte qu'on pourra se demander si c'est les îles Ioniennes qui ont été annexées au royaume de Grèce ou si c'est le royaume de Grèce qui a été annexé à la citadelle de Corfou. »

UNION.

L'Union reproche au *Livre Jaune*, dit le *Pays*, de ne rien nous apprendre sur le passé :

« L'Union », ajoute M. de Cesena, ne voit pas, ne découvre pas les victoires morales et diplomatiques de la France. Elle ne sait donc pas ce qu'on pense, elle ne sait donc pas ce qui se dit dans toute l'Europe ?

« Si la France était encore aux yeux du monde, ce qu'elle était il y a quarante-cinq ans, si elle n'avait pas reconquis l'ascendant et le prestige qu'elle avait alors perdu, si elle n'avait pas repris en Europe le rang qu'elle occupait sous Louis XIV et sous Napoléon I^{er}, Napoléon III aurait-il pu dire que sa voix serait entendue et écoutée, parce qu'il parlait au nom de la France ? »

LE MONDE.

Le *Monde* invite l'Autriche à prendre, en faveur de la Pologne, une vigoureuse initiative :

« S'il s'agissait pour l'Autriche, fait observer M. Vignault, de se lancer en avant dans une question qui n'eût pas les sympathies générales, de chercher un succès égoïste, nous ne parlerions pas ainsi. Mais la cause que l'Autriche prendrait en main est entre toutes, populaires en Europe ; tous les cœurs honnêtes seraient pour elle, et si dépravé que soit notre siècle, si aveuglé que soit son esprit, le cri de joie des libéraux italiens, acclamant l'abandon de la Pologne, n'a trouvé d'écho nulle part. »

« Quant aux finances, l'Autriche est en ce moment devant un dilemme : attaquer ou être attaquée. L'état de l'Europe est tel, qu'une guerre paraît inévitable à tous. Guerre pour guerre, l'attaque est d'ordinaire moins onéreuse que la défense. De plus il est des circonstances où l'intérêt matériel est bien servi par la fermeté et mis en péril par l'hésitation. Ce serait peut-être ici, le cas pour l'Autriche. »

« Il reste encore, il est vrai, l'éventualité du congrès : est-il possible ? Nous en doutons. En tous cas, s'il doit se réunir, nous ne changerons rien à notre opinion. Que l'Autriche affirme aussi hautement son but, au congrès, qu'elle le ferait en entrant en campagne ; nous serions bien trompés, si cette politique franche et hardie ne gênait bien des inimitiés et ne

déjouait bien des prétentions à peine dissimulées aujourd'hui. »

L'OPINION NATIONALE.

L'Opinion Nationale s'attache à démontrer que l'intérêt de l'Europe exige un remaniement de l'Allemagne :

« Tôt ou tard, écrit M. Bonneau, ce remaniement aura lieu par la force des choses et la logique des événements. Pourquoi donc l'Autriche et la Prusse hésiteraient-elles à s'entendre avec la France pour arriver sans retard à cette entente si nécessaire ? »

« Qu'on se mette dès aujourd'hui d'accord, et la question polonaise, qui menace de troubler la paix du monde, se trouvera du même coup résolue puisque les cabinets de Vienne et de Berlin pourraient renoncer à leurs provinces polonaises, non-seulement sans amoindrir leur puissance, mais en la renforçant, au contraire, dans de grandes proportions. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

EST-CE UNE CALOMNIE ?

Plusieurs journaux français reproduisent, d'après le *Czas* de Cracovie, le fait suivant :

« Aux termes d'un ordre du général Lewchine, toute femme qui sort dans les rues de Varsovie, après la chute du jour, doit être munie d'une lanterne, à moins que l'homme qui l'accompagne n'en ait une. »

« Un propriétaire de Varsovie et sa femme rentraient chez eux ; l'époux rencontre un de ses amis, et tous deux s'arrêtent un moment sur le trottoir ; la femme, après avoir fait quelques pas en avant, est arrêtée par un agent qui l'entraîne au poste parce qu'elle n'avait pas de lanterne. »

« Malgré les réclamations du mari, le commissaire du 8^e arrondissement de Varsovie condamne la contrevenante à cinq coups de verges. Elle se déclare enceinte ; elle demande à être épargnée. »

« Donnez-lui dix coups de verges, répond le commissaire. »

« Puisque vous êtes implacable, dit le mari, laissez-moi subir, à la place de ma femme, la peine corporelle. »

« C'est votre désir, dit l'exécuteur moscovite : infligez-lui dix coups de verges et quinze coups à sa femme ! »

« Et cet ordre exécrable fut exécuté. » De tous les faits atroces rapportés par les journaux polonais et que les feuilles russes, si ces faits sont calomnieux, devraient démentir, nous n'en savons aucun qui ait ce caractère d'ignoble scélératesse. Aussi nous associons-nous pleinement à cette protestation de la Presse.

« Il ne s'agit pas ici d'un fait de guerre ; on ne se bat pas à Varsovie ; il ne s'agit même pas d'un insurgé polonais découvert par la police ; il s'agit d'une femme enceinte qui aurait reçu quinze coups de verges parce qu'elle aurait marché sans lanterne quelques pas en avant de son mari. Si ce fait est faux et qu'il ne soit pas désavoué par le gouvernement russe, ou si ce fait est vrai, et qu'il ne soit pas puni comme il doit l'être, que la Russie laisse monter le flot de l'indignation universelle à des hauteurs qui menacent de la submerger ; que la Russie qui s'expose, plus gravement qu'elle ne paraît le croire, à être rayée de la liste européenne des nations civilisées ; que la Russie ne s'étonne pas qu'à la place de ce cri sauveur poussé par quelques-uns : « La Pologne libre dans la Russie libre », il n'y ait plus que ce seul cri vengeur poussé par tous : « La Pologne libre dans l'Europe libre ! »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Chronique locale.

On nous écrit de Souillac :

A Monsieur le Rédacteur en chef du Journal du Lot.

Voudrez-vous bien accueillir ces quelques lignes dans les colonnes de votre journal. Rien ne vous trouve indifférent de ce qui intéresse la population du Lot, leurs satisfactions comme leurs besoins, leurs souffrances comme leurs joies. A ce titre, vous ne lirez peut-être pas sans quelque plaisir le récit d'une de ces fêtes dont le goût tend à se généraliser dans le département.

Simple spectacle, dégagé de tout amour-propre de clocher, je vous adresse, non un compte-rendu, mais le résultat de mes impressions sur le festival célébré par la ville de Souillac, dimanche dernier, jour de la St-Martin, à l'occasion de sa fête patronale. J'avouerai, sans le moindre embarras, que certaines villes, plus peuplées, plus riches, ont pu étaler un luxe que les ressources de la nôtre ne lui permettaient pas d'atteindre. Je puis affirmer cependant que l'effet produit a été excellent, et je ne crois pas trouver de contradicteurs.

Laissez-moi d'abord vous dire que je ne partage pas le dédain superbe d'un de vos confrères de notre presse départementale pour ces jeux amusants, mais

de cocagne, courses aux ânes et autres accessoires obligés d'une fête patronale. Je serais, ma foi, bien fâché que l'élément comique eût ainsi manqué à la nôtre. Le rire ne fait point de mal, et je vous désire quelques quarts d'heure comme celui que m'ont fait passer tous ces divertissements avec leurs incidents burlesques. Puis, ce n'est pas uniquement au profit des grands seigneurs que s'organisent ces réjouissances. Le menu populaire en veut sa part, et l'on a même tout intérêt à la lui ménager aussi large que possible. Se figure-t-on une fête sans la foule ? Comme ce serait froid, compassé, officiel.

Que je vous parle enfin de ce que j'ai vu :

Messieurs les commissaires avaient bien fait les choses. Trois grands arcs-de-triomphe se dressaient sur la principale promenade de Souillac. La place St-Martin, transformée en square, était plantée de fleurs arrosées par un superbe jet d'eau. A trois heures les fanfares annoncent l'entrée de la cavalcade et d'un char allégorique. On avait choisi pour sujet de la cavalcade, l'entrée de saint Martin dans la ville d'Amiens ; mais on avait laissé le champ libre à l'imagination, à la fantaisie. Qu'on ne me parle pas de ces défilés purement historiques ; ces paladins, ces soudards bardés de fer sont glacés comme les fantômes qu'ils évoquent. J'aime à voir une cavalerie légère voltiger autour de ces gros escadrons. En avant les incroyables, les brigands calabrais, les arlequins et les pierrots ! Tout cela du moins vit, remue, brille.

Souillac a pris pour sa devise le vers de Voltaire :

« Tous les genres sont bons hors le genre ennuyeux. »

Nos jeunes gens avaient fort bonne mine sous leurs costumes bariolés et pailletés. Ils saluaient les balcons et les fenêtres splendidement enguirlandés et cherchaient une douce approbation sur ces visages vermeils, souriants, jolis à damner... saint Martin lui-même, qui s'avancait magnifiquement de prestance sur son cheval richement caparaçonné. Il eût volontiers partagé son manteau, si le soleil dont notre fête était favorisée, n'eût rendu sa charité parfaitement inutile. Je saute à pieds joints par-dessus les cavaliers romains, les pages, les mousquetaires, etc... Mais que vois-je ? Un volumineux turban, une pipe démesurée, une figure bêtement pacifique, un amas de dorures sur des coussins fatigués :

Par Mahomet ! c'est un pacha, Ayant nom, je le pense, Mahababam ou Moustafa, Une main sur sa panse, L'autre au tuyau de son schibouk, Avec grâce il s'étale, Gras, fleuri, barbu comme un bouc ; A souhait pour qu'on l'empale !

Sur le char allégorique, décoré avec infiniment de goût par un artiste souillagais, M. Lora, étaient groupées, avec leurs attributs, les principales industries de notre ville. Je dois des éloges à M. Lacroix, l'artificier de Toulouse. Le bouquet du feu d'artifice s'est particulièrement signalé à mon attention.

La fête de nuit a failli manquer, mais complètement. On avait demandé à Paris, — ce centre de lumières, — des lanternes et des verres de couleur. Les lanternes n'ont pas su trouver leur chemin ; les verres se sont probablement cassés en route. Vous figurez-vous une illumination sans autres flambeaux que ceux d'une nuit sereine ? Quel désastre ! Souillac y laissait sa réputation et devenait la rivale de Carpentras ! Par quel prodige MM. les Commissaires ont-ils pu parer à ce malencontreux incident ? Tout ce que je puis dire, c'est que l'illumination n'a rien laissé à désirer. Ces Messieurs auront décroché les étoiles.

La retraite aux flambeaux et un bal vraiment féérique ont clos cette fête qui nous laissera de bons souvenirs.

Je ne crains pas de me faire l'écho de dix mille spectateurs, en adressant des remerciements et des félicitations bien sincères à MM. les Commissaires d'abord et à leur Président, M. le Maire, pour leur dévouement et pour leur activité ; à Messieurs les Musiciens de Sarlat, pour l'excellente musique qu'ils nous ont donnée ; enfin, aux artistes du crû pour leur savoir faire et pour leur zèle.

Je me résume en quelques mots : Bon goût dans les détails ; harmonie dans l'ensemble ; affluence extraordinaire ; gaité de bon aloi ; tout cela tournant au bénéfice de la charité. — Que faut-il davantage ? Agréer, etc.

C. DOSNI.

Parmi les candidats admis au grade de bacheliers pendant le dernier examen, à Toulouse, nous trouvons les noms de MM. Vinet et Dardenne, tous deux élèves du Lycée de Cahors.

A l'occasion de la sainte Cécile, la Société instrumentale de notre ville se fera entendre demain dimanche, vers les 10 heures du matin, à l'Eglise Saint-Barthélemy. La Société philharmonique, nouvellement annexée à la première, jouera les plus harmonieux morceaux de son répertoire. On fait espérer pour le moment solennel de l'élévation un suave chœur, chanté par MM. les membres de ces deux Sociétés.

Depuis plusieurs jours le temps est superbe. Les brouillards du matin se dissipent bientôt sous l'influence d'un soleil brûlant, et le reste de la journée est magnifique. Les semailles

d'automne ne peuvent que gagner favorisées qu'elles sont par ces belles soleillées que chaque année nous ramène sous le nom d'Été de la Saint-Martin.

On nous écrit de Vayrac :

Les semailles d'automne, favorisées par un temps assez beaux, sont presque terminées dans les vallées de la Dordogne et de ses affluents.

L'apparence des blés naissants est magnifique.

Le sieur C..., après avoir chargé du bois, était monté sur la charrette et rentrait chez lui. Arrivé à quelque distance de sa maison il voulut mettre pied à terre, mais glissant sur une bache, il fut précipité en bas du charriot et se cassa plusieurs côtes. Des prompts secours lui furent donnés par le docteur Armand.

Par décret impérial, en date du 18 novembre, M. Bonic, juge d'instruction près le tribunal de première instance de Cahors, est nommé conseiller à la cour impériale d'Agen.

Le sacre de Mgr Peschoud, évêque de Cahors, aura lieu, ainsi que nous l'avons annoncé, le 30 novembre, à Notre-Dame-de-Roc-Amador. Le prélat consécrateur doit être Mgr. Mabile, évêque de Versailles; les deux prélats assistants seront Mgr l'évêque du Mans, lequel, ainsi que Mgr Mabile, a occupé le siège de Saint-Claude, et de Mgr l'évêque actuel de Saint-Claude.

La cour de cassation (chambre criminelle) annulant, sur le pourvoi du ministère public, un jugement rendu par le tribunal de police de Vesoul, a décidé que le juge tenant le tribunal de police n'a pas, comme la président de la cour d'assises, le droit d'entendre des personnes à titre de simple renseignement; tous les témoins appelés devant ce tribunal doivent, à peine de nullité, prêter serment.

En conséquence doit être annulée, même d'office, la sentence du tribunal de police dont les motifs reposent en partie sur la déclaration d'un maire cité comme témoin, et n'ayant pas prêté le serment prescrit par la loi.

L'association générale de médecins de France, malgré les secours qu'elle a distribués en 1863 à des veuves de docteurs, à des orphelins ou à des vieillards tombés dans une détresse imméritée, peut aujourd'hui disposer d'un capital de 275,000 fr. et elle a décidé la création d'une caisse de pensions viagères d'assistance; quatre-vingt-dix sociétés locales, répandues dans soixante-treize départements, sont agrégées à l'association dont le centre est à Paris.

On lit dans la Revue de l'instruction publique :

« La domination d'enseignement professionnel ayant été réclamée pour les écoles dépendant du ministère de l'agriculture, du commerce et des travaux publics, l'enseignement organisé récemment sous ce nom par le ministre de l'instruction publique, sera désigné désormais sous le nom d'enseignement spécial. »

Depuis longtemps on réclamait l'émission des simples centimes pour solder très exactement les contributions, la valeur du pain et tous autres comptes. Aujourd'hui que cette émission existe, plusieurs débiteurs ont refusé cette monnaie. Ce refus tombe sous l'application de l'art. 475 du code pénal qu'il est utile de faire connaître au public et qui est ainsi conçu :

Art. 475. Seront punis d'amende depuis 6 fr. jusqu'à 10 fr. inclusivement..... 10^e. Ceux qui auraient refusé de recevoir les espèces et monnaies nationales, non fausses ou altérées, selon la valeur pour laquelle elles ont cours.

Art. 478. La peine de l'emprisonnement pendant 5 jours au plus, sera toujours prononcée, au cas de récidive, contre toutes les personnes mentionnées dans l'art. 475.

Pour la chronique locale : A. LAYTOU.

AVIS

A vendre, 60 volumes de Sirey. S'adresser à M. Leymarie, huissier, à Souillac.

Départements.

Nous lisons dans le Journal de Lot-et-Garonne :

Nous apprenons que l'auteur du vols sacrilège, commis, il y a peu de jours, dans l'église Sainte-Foi, vient d'être arrêté à Toulouse, après trois vols successifs, dans trois églises de cette ville. Son arrestation a eu lieu dans la soirée du 14. C'est, dit le Journal de Toulouse, un réclu-

sionnaire libéré de la plus dangereuse espèce. Il a fait des aveux, qui établissent sa culpabilité pour les trois vols commis à Saint-Sernin, à Saint-Nicolas et enfin à Saint-Exupère. Les objets sacrés, enlevés du tabernacle de cette dernière église, ont été retrouvés, à la suite de ses révélations, dans la rue Bayard, où il les avait enfouis à peu de profondeur du sol et recouverts avec des herbes sèches.

« Cette importante arrestation est due à l'inspecteur Robert, qui a dérogé le service de la sûreté, a déployé en cette circonstance le zèle le plus louable comme la plus grande intelligence, et a arrêté lui-même cet individu dans un hôtel, en face de la gare. »

« Cette arrestation est d'une importance d'autant plus sérieuse, que les antécédents de ce criminel sont des plus déplorables, et que, depuis sa récente évasion des prisons de Libourne, il a commis les crimes dont le détail suit :

« Cinq vols avec effraction, à Paris ;

« Trois vols dans les églises de Bordeaux ;

« Deux vols de la même nature, l'un à Limoges, l'autre, tout récent, à Agen.

« Enfin les trois vols, commis à Toulouse, qui sont venus clore cette série de crimes sacrilèges.

« Il est aisé aujourd'hui que ce malfaiteur n'a aucun complice, et qu'il commettait seul tous ces vols audacieux. »

Pour la chronique départementale : A. LAYTOU.

Paris.

20 novembre.

A onze heures, ce matin, l'Empereur venant de Compiègne, arrivait au palais des Tuileries. Aussitôt le drapeau tricolore a flotté sur les deux dômes des Tuileries et du Louvre.

A midi, S. M. a présidé le conseil des ministres.

— Sa Majesté l'Empereur vient d'ordonner que le buste de M. Billault, ministre d'Etat, serait placé au musée de Versailles.

— L'amnistie proclamée par le roi Victor-Emmanuel, a causé une profonde impression à Paris. Un certain nombre de réfugiés napolitains et autres, se proposent de rentrer immédiatement dans leur patrie.

— On a propagé à la Bourse un bruit d'après lequel M. le baron de Budberg aurait communiqué à M. Drouyn de Lhuys la réponse du prince Gortchakoff à la proposition du Congrès. Cette réponse, d'après les mêmes on dit, concluerait à ce que la Russie ne prendrait part au Congrès qu'après la pacification de la Pologne. Le fait est inexact. M. de Budberg n'a fait aucune communication à M. Drouyn de Lhuys.

Pour extrait : A. LAYTOU.

Nouvelles Étrangères.

DANEMARK.

La municipalité de Copenhague a demandé, dans une Adresse au roi, la continuation de la politique de Frédéric. Le roi a répondu qu'en sa qualité de roi constitutionnel, il avait besoin de temps pour examiner la question.

PORTUGAL.

L'invitation de l'Empereur des français pour le Congrès a été examinée en conseil des ministres à Lisbonne. On assure qu'elle a été acceptée.

ITALIE.

On dément la nouvelle d'un projet tendant à substituer l'occupation espagnole à l'occupation française à Rome.

On mande de Rome que le cardinal Antonelli aurait écrit à Mgr. le nonce apostolique à Paris que le gouvernement pontifical profiterait le cas échéant, de la réunion du Congrès pour réclamer la restitution des provinces du duché de Ferrare qui lui ont été enlevées par les traités de Vienne.

AMÉRIQUE.

Le général Meade a battu les Confédérés sur le Rappahannock. Il les a poursuivis au-delà de la rivière et leur a fait 4,800 prisonniers et pris 7 canons. Le bruit de la prise de Charleston ne s'est pas confirmé. Deux positions avancées du Burnside ont été prises par les Confédérés, qui ont enlevé la majeure partie de deux régiments fédéraux.

M. Sward a dit, dans un meeting, que la paix ne pourrait être rétablie que si M. Lincoln était reconnu comme président de tous les Etats-Unis. M. Sward prévoit la soumission prochaine des insurgés. « Alors, dit-il, nous aurons la paix, et la puissance de chaque Etat, comme la richesse de chaque citoyen, pourra reprendre un nouvel essor. »

Pour extrait : A. LAYTOU.

Variétés.

Le Parthénon de l'Histoire.

LES REINES DU MONDE. (1)

Le Parthénon de l'Histoire poursuit de mois en mois ses grandioses et magnifiques publications. Le programme, tracé au début de cette colossale entre-

(1) Cet article intéresse particulièrement les femmes : il pourra être avantageux pour nos lectrices d'en prendre connaissance.

prise, se réalise et s'accomplit avec une exacte fidélité et un succès toujours éclatant. L'intérêt séduisant et la majestueuse éloquence des récits, qui se succèdent, continuent d'être rehaussés et embellis par des portraits et des tableaux d'une splendide exécution. Le nombre des abonnés, qui croît toujours, répond à l'imposante beauté de cette œuvre, qui a déjà pris rang parmi les plus remarquables productions littéraires et artistiques de notre siècle.

Les lecteurs du Journal du Lot, qui ne reçoivent pas le Parthénon de l'Histoire, et qui ne le connaissent que par les divers articles, déjà publiés par nous dans notre feuille, n'ont pas perdu de vue que cet immense Panorama historique embrasse quatre ouvrages qui marchent de front :

La Révolution Française ;

Les Reines du Monde ;

La Russie historique, monumentale et pittoresque ;

Les Galeries de l'Europe.

D'après les livraisons qui avaient passé sous nos yeux, nous avons déjà analysé, apprécié et jugé le premier de ces ouvrages, la Révolution Française, par M. Jules Janin. Nous avons caractérisé et fait ressortir les brillantes qualités du style original, naturel, abondant, étincelant, pittoresque et pathétique de ce grand écrivain ; nous avons montré la manière dramatique dont il conduit son poème historique, à mesure qu'il déroule les scènes émouvantes de cette grandiose Révolution, qui a exercé une si haute influence sur les destinées de la France et de l'Europe et sur la marche laborieuse du genre humain.

Nous allons aujourd'hui jeter un général et rapide coup-d'œil sur la deuxième partie du Parthénon de l'Histoire, celle qui a pour titre : Les Reines du Monde.

Après la lecture des scènes majestueuses et souvent terribles de la Révolution, qui lui dévoilent tour à tour les tragédies de la rue et les luttes de la Tribune et les grandes convulsions d'une société qui se renouvelle, le lecteur haletant, ému et frémissant, goûte un indicible plaisir, en promenant ses regards sur Les Reines du Monde ; il aime à y contempler des tableaux plus charmants et plus doux. Il éprouve un soulagement délicieux qui contraste avec les sublimes émotions qu'a réveillées dans son âme l'histoire de la Révolution. Il laisse agréablement reposer son imagination sur les scènes attrayantes et plus calmes, que lui offre la vie des femmes célèbres.

Parmi les femmes illustres qu'on découvre du titre de Reines du Monde, il ne faut pas classer seulement celles qui ont porté le sceptre de la souveraineté pour le gouvernement des peuples : il faut y placer les plus remarquables de celles qui ont exercé autour d'elles, ou sur leur siècle, un très-haut ascendant et ont eu le privilège d'acquiescer, dans les annales de l'histoire, un nom immortel, par la destinée, heureuse ou malheureuse, salutaire ou funeste, qu'elles ont remplie. Les unes ont dominé comme souveraines, en portant réellement le diadème de la puissance dans l'administration des empires ; les autres se sont immortalisées par la splendeur de leur génie dans les Lettres ou les Beaux-Arts ; il en est qui ont porté la couronne du malheur et ont obtenu une renommée tristement célèbre par de grandes catastrophes, ou de lamentables infortunes ; d'autres ont brillé par les grâces de l'esprit ou de la beauté, et devenues les favorites des souverains, elles ont ainsi associé leur histoire à celle des princes qui furent le piédestal de leur fortune.

Si, comme la dit avec finesse un homme d'esprit, les femmes sont « cette moitié du genre humain qui mène l'autre moitié », il ne faut pas s'étonner qu'on donne le titre de Reines du Monde à celles qui ont dominé au-dessus des autres par la supériorité de la destinée qu'elles ont remplie et de l'influence qu'elles ont exercée. Mais la femme étant d'une nature beaucoup plus faible que l'homme, son rôle et son devoir, si elle veut exercer quelque empire autour d'elle, sont de n'employer d'autres armes, que la douceur, la bienfaisance et l'ascendant de ses vertus. Si elle se signale par ses vices et par de honteuses passions, elle prend le mauvais côté de sa destinée, elle viole les lois de la nature et de l'ordre moral et s'écarte de sa fin. L'historien, qui raconte la vie des femmes illustres, doit faire connaître avec la même impartialité le bien et le mal, peindre les vices sous des couleurs lugubres et faire resplendir les actions vertueuses. L'histoire a son enseignement et sa leçon, par le tableau du vice qu'elle flétrit et par l'éloge qu'elle donne à la vertu.

Sans avoir besoin de remonter bien haut, dans l'antiquité, l'histoire de l'Europe des deux ou trois derniers siècles fournit des noms assez brillants, pour remplir, dans le Parthénon de l'Histoire, le poème des Reines du Monde.

La France nous présente d'abord, parmi les plus remarquables souveraines : la sombre Catherine de Médicis, épouse de Henri II et mère de Charles IX ; la superbe Marie de Médicis, femme de Henri IV, mère de Louis XIII ; la belle et puissante Anne d'Autriche, fille de Philippe II, épouse de Louis XIII, mère de Louis le Grand ; la vertueuse Marie-Thérèse d'Autriche, la reine du grand siècle, la femme de Louis XIV ; la modeste épouse de Louis XV, l'interressante Marie-Lekzinska ; l'infortunée Marie-Antoinette, l'épouse de Louis XVI, victime comme lui de la tempête révolutionnaire ; l'impératrice Joséphine, qui sut descendre du trône, avec autant de dignité et de grandeur, qu'elle avait apporté de grâce et de noblesse en y montant.

Les autres nations de l'Europe offrent aussi plusieurs noms dignes de prendre rang dans la galerie des Reines du Monde ; telles sont : Anne de Clèves, qu'un portrait de Holbein a rendu immortelle ; la tragique Marie Tudor, l'implacable Elisabeth, et sa tendre et poétique victime Marie Stuart ; Christine de Suède, qui abdiqua la couronne, mais non pas la gloire ; la grande et héroïque Catherine II.

On verra figurer aussi ces charmantes et malheureuses princesses, qui ont passé comme un soleil du matin bientôt obscurci par la tempête : Henriette d'Angleterre ; la duchesse de Bourgogne ; Madame Elisabeth ; la princesse de Lamballe. A côté de ces deux dernières se placent deux autres femmes d'un caractère bien différent, mais emportées par la même tempête : Charlotte Corday et Madame Roland.

Il est d'autres femmes, qui n'ont apparu sur la terre que pour y recueillir la douleur, et qui ont porté la couronne du martyre ; de ce nombre sont : Béatrix Cenci, Bianca Capello, Nathalie Dolgorouki.

Parmi les favorites que les souverains ont entouré d'un prestige trompeur, se distinguent : Agnès Sorel, Diane de Poitiers, les séduisantes Féronnière et Gabrielle, la touchante Lavallière, Mesdames de Thyan-

ge, de Montespan, de Fontange, de Maintenon ; la folle Parabère, Mesdames de Pompadour et Dubarry. Il ne faut pas oublier ici les Aspasies du grand siècle, Marion-de-Lorme et Ninon-de-Lenclos. — L'histoire de ces Reines, élevées par le caprice des Rois, se rattache naturellement à l'histoire des princes qui firent leur fortune, et offre aussi son intérêt et sa leçon ; mais c'est ici surtout que l'écrivain doit être austère et chaste comme la vertu, inflexible comme la justice.

Dans la galerie des Reines du Monde nous verrons briller, comme des étoiles étincelantes, les Reines du Bel-Esprit, des Lettres ou des Beaux-Arts : Mesdames de Longueville, de Sévigné, Des Houillères, Hélène Fourment, Geoffrin, de Boufflers, de Staël, Vigée-Lebrun, Récamière, Lady Nuncham, Mesdemoiselles Georges, Mars et Rachel.

Tels sont les noms les plus brillants, noms célèbres à des titres si divers, que nous verrons apparaître dans le magnifique Panorama des Reines du Monde.

De brillants écrivains aimés du public, ont déjà écrit, ou écrivent tour à tour, dans un style éloquent et coloré, l'histoire de ces femmes illustres. Parmi eux nous citerons MM. Jules Janin, Jules Simon, Poujoulat, Arsène Houssaye, le Bibliophile Jacob, Clément Caraguel, Charles Monselet, Albert de la Fize, Hippolyte Babon, Jean Rousseau, le marquis de Belloy, Edmond Texier, Gustave Desnoires-terres, comte de la Fitte, etc., etc.

Les Biographies des Reines du Monde, formant comme autant de petits poèmes, sont accompagnées de portraits copiés sur des modèles authentiques et choisis parmi les œuvres des grands peintres. A mesure que les livraisons se succèdent, le lecteur voit ainsi défiler sous ses yeux, comme dans un splendide panorama, ces radieuses figures des temps passés, dont l'histoire et la gravure font revivre les souvenirs. D'un côté, les tableaux écrits mettent en action le caractère, les mœurs, les actions, les passions, les vices, les vertus de chacune de ces femmes célèbres ; de l'autre, les portraits artistiques dévoilent l'expression de leur physionomie, où l'on aime à rechercher et à retrouver les détails de leur vie. Le livre des Reines du Monde est donc à la fois un Musée historique et un Musée de peinture.

Le Secrétaire de la rédaction,

LOUIS LAYTOU.

P. S. On s'abonne au bureau du J. du Lot.

Faits divers.

Le tribunal correctionnel de Tarascon vient de juger le jeune Blanc (Pierre), de ladite ville, accusé d'être l'auteur de la tentative de déraillement qui causa le terrible accident du 23 août dernier, près de Beaucuire.

Cet accusé, âgé seulement de dix ans, après s'être reconnu d'abord comme l'auteur de cette criminelle tentative, a ensuite tout nié dans le cours de l'instruction.

Le tribunal l'a reconnu coupable ; mais il a déclaré en même temps qu'il avait agi sans discernement, et, en l'acquittant, il a ordonné qu'il sera enfermé dans une maison de correction jusqu'à l'âge de quinze ans, et l'a condamné aux frais.

Les pâtes, les farines et la tapioca de la maison Groult jeune sont l'objet de nombreuses contrefaçons et imitations d'enveloppes. Exiger la marque de fabrique.

Pour extrait : A. LAYTOU.

La délicieuse Revalscière Du Barry, de Londres, a opéré 60,000 guérisons sans médecine ni dérangements, des mauvaises digestions (dyspepsies), gastrites, gastralgies, constipations, hémorroïdes, vent, nervosité, désordre du foie et de la muqueuse, acidité, pituite, nausées, vomissements, migraine, surdité, aigreurs, diarrhées, crampes, spasmes, insomnies, toux, asthmes, phthisies (consomption), dardes, éruptions, mélancolie, rhumatisme, goutte, épuisement, manque de fraîcheur et d'énergie. — Du Barry, 26, place Vendôme, Paris, et chez M. Bergerol, pharmacien, à Cahors, et les premiers pharmaciens et épiciers de province.

SAISON D'AUTOMNE.

Les personnes qui ont l'habitude de se purger à l'automne, celles qui craignent le retour de maladies chroniques ou d'être incommodées par le sang ou les humeurs, trouveront dans le CHOCOLAT DE DESBRIÈRE, un purgatif agréable et très-efficace. Il se vend dans toutes les Pharmacies. (Exiger sur chaque boîte la signature DESBRIÈRE, car il y a des imitations.)

RHUMES, IRRITATIONS DE POITRINE. L'efficacité de la PÂTE et du SIROP DE NAFÉ de DELANGRENIER, a été constatée par 50 médecins des hôpitaux de Paris.

MAL DE DENTS. — L'EAU du Dr. OMEARA calme à l'instant la plus vive douleur. — Dépôts dans toutes les Pharmacies.

AVIS AUX PROPRIÉTAIRES DE CHEVAUX

Plus de feu ! 40 ans de succès !

Le Liniment-Boyer-Michel d'Aix (Provence), remplace le feu sans trace de son emploi, sans interruption de travail et sans inconvénient possible ; il guérit toujours et promptement les boiteries récentes ou anciennes, entorses, foulures, écartes, molette, faiblesse de jambes, etc. (Se défier des imitations et contrefaçons.) Dépôt à Cahors, Vinel, ph., et les princip. pharm. du dép.

— La maison MENIER a trouvé dans le rapport sur l'Exposition internationale de Londres (1862) une nouvelle récompense de ses efforts à propager la consommation générale du chocolat. Après avoir rappelé que les produits de M. MENIER sont au nombre de ceux que le jury a particulièrement remarqués, le rapporteur ajoute :

« Les produits de M. MENIER sortent de sa belle usine de Noisiel, où il dispose d'un outillage et d'une série d'appareils qui permettent d'opérer sur des quantités de matières premières assez considérables pour obtenir annuellement 1,800,000 kilogrammes de chocolat. M. MENIER

» par l'extension qu'il a donnée à sa fabrication, par l'activité commerciale qu'il a déployée, a puissamment contribué à répandre l'usage du chocolat. » Une médaille lui a été décernée pour « excellence of quality » de son chocolat.

Le CHOCOLAT MENIER se vend partout. Pour ne pas être trompé par les contrefaçons, exiger les marques de fabrique et la signature MENIER.

PORTS DE BREST

Brest, dont le port de commerce, construit aux frais de l'Etat, sera bientôt terminé, acquerra dans peu, comme ville de marine marchande, un rang analogue à celui qu'il occupe déjà comme port militaire.

La rade de Brest est la première du monde. Sa situation géographique l'indique comme le point d'intersection de tous les courants commerciaux de l'Europe vers les Etats-Unis.

Brest devient le premier port de commerce sur l'Océan, le jour où l'achèvement des voies ferrées le rattache, par le double réseau de l'Ouest et de l'Orléans, à tous les centres agricoles et manufacturiers de la France.

L'ère de prospérité qui s'ouvre pour Brest était d'ailleurs depuis longtemps prévue par la municipalité, qui, reconnaissant que la population ne pouvait plus tenir dans l'ancienne enceinte, a annexé à la vieille cité bretonne le territoire d'une ville nouvelle.

C'est sur la portion la plus avantageuse de cette ville nouvelle, et contigue au vieux Brest, bordée

par les quais du port de commerce, sur la portion où s'élèvent les gares du chemin de fer et où doit par conséquent se concentrer toute l'activité commerciale et industrielle d'une ville de marine marchande que se trouvent les terrains de la Société générale des Ports de Brest, d'une étendue de 400,000 à 500,000 mètres.

La plus-value n'attendra pas, comme pour les ports de Marseille, que de vastes emplacements intermédiaires, indépendants de la Société, soient mis en valeur. Il n'y a pas d'espace à conquérir sur la mer. Enfin le prix moyen d'acquisition n'est que des 2/3 de celui des ports de Marseille.

Tout concourt à donner à la Société un caractère national. Elle se fonde sur le patronage de :

MM. BIZET, officier de la Légion d'Honneur, MAIRE DE LA VILLE DE BREST, membre du conseil général du Finistère, — président ;

MICHEL MORAND, chevalier de la Légion d'Honneur, MAIRE DE LAMBEZELLE (Brest).

Le vicomte CHARLES DE SAINT-PIERRE.

A. FLACHAT, ingénieur,

C. BAILLEMONT, officier de la Légion d'Honneur, officier supérieur du génie.

Le GOARAND DE TROMELIN, chevalier de la Légion d'Honneur, banquier à Brest.

Le comte LOUIS DE LESTRADE, propriétaire.

A. FITAU, ancien conseiller colonial.

N. BACQUA DE LA BARTHE, chevalier de la Légion d'Honneur, avocat, secrétaire ;

La Société générale des Ports de Brest, dont les éléments de sécurité reposent avant tout sur un gage immobilier de premier ordre, peut évoquer de nombreux précédents. — Les terrains des Ports de Mar-

seille, achetés 30 fr., en valent 300 et 350. — Le Rivoli a vu ses actions tripler de valeur. — Les opérations immobilières des Champs-Élysées ont donné des bénéfices considérables.

Les 400,000 à 500,000 mètres de terrain sur lesquels sera construit le nouveau Brest, ne sauraient produire de moindres résultats, alors qu'ils ont pour garanties de succès l'ouverture du Port de commerce, le service des transatlantiques, l'achèvement des réseaux de l'Ouest et de l'Orléans, l'établissement de la ligne de parcours la plus directe entre la France et le Nouveau-Monde, l'aménagement des voies et des places pour ne faire que des terrains de façades, enfin, la construction des édifices nécessaires à une ville nouvelle.

Le capital de la Société est de douze millions, divisé en 24,000 actions de 500 francs.

Sur les 12 millions du capital, huit seulement sont consacrés aux terrains ; les quatre autres millions sont affectés soit à l'exploitation des terrains, soit à élever des constructions à rapport immédiat.

Chaque action donne droit à 5 0/0 d'intérêt et à 80 0/0 dans les bénéfices.

Les coupons d'intérêt et de dividende seront payés à Paris, chez les banquiers de la Société, et chez leurs correspondants dans les départements.

ON VERSE : 50 fr. en souscrivant ; — 75 fr. à la répartition ; — 125 fr. deux mois après ; — 125 fr. dans les six mois ; — Les derniers 125 fr. suivant les besoins de la Société.

Les versements anticipés bonifient de 5 0/0.

La souscription est ouverte :

A PARIS, chez MM. E. DAUTREVAUX ET C^e, banquiers, 21, rue de la Victoire.

A BREST, à la CAISSE COMMERCIALE et chez MM. les Notaires. — Les versements seront aussi reçus au COMPTOIR DU FINISTÈRE, et à la succursale de la Banque de France, au crédit de M. E. Dautrevaux.

A LYON, au COMPTOIR LYONNAIS (DROCHE, ROBIN et C^e) ;

A MARSEILLE, chez MM. DROCHE, ROBIN et C^e, banquiers.

A CAHORS, chez MM. CANGARDEL et fils, banquiers.

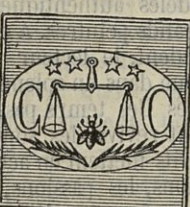
Clôture de la souscription le 25 novembre, à PARIS, et le 30 novembre dans les DÉPARTEMENTS.

37 années de succès toujours croissant attestent les merveilleuses vertus médicales de la Graine de Moutarde blanche (de Hollande) de Didier. Plus de 200,000 cures, authentiquement constatées, justifient pleinement la popularité universelle de cet incomparable médicament, que le célèbre Dr Kooke appelle, à si juste titre, un remède béri, un magnique présent du Ciel. Nul traitement n'est plus facile à suivre, moins dispendieux ni plus sûr.

AVIS TRES IMPORTANT.

Il faut bien se garder de confondre la Graine de Moutarde de santé de Hollande, de Didier, qui est toujours pure, toujours fraîche, toujours parfaitement mondée, avec les rebuts du commerce, qui se composent de graines vieilles, échauffées, inertes ou même nuisibles.

M. Didier a l'honneur d'informer le public que l'on ne trouve sa véritable Graine de Moutarde Blanche de Santé (de Hollande), la seule recommandée par les médecins, que chez M. Vinet, pharmacien, seul dépositaire pour la ville de Cahors.



3 MÉD. D'OR AUX EXP. NAT.
DE 1839 1844 et 1849.
GRANDE MÉDAILLE D'HON.
A L'EXPOSITION UNIVERS.
1855.

COUVERTS ARGENTÉS
A 80 GRAMMES

Marque de la fabrique
CHRISTOFLE

Toute personne vendant les produits de notre Manufacture doit posséder ce TARIF-ALBUM où nous donnons le dessin et le prix de vente de chaque objet, avec le poids d'argent déposé, et que l'acheteur peut toujours se faire représenter.

Nos Représentants, à Cahors, sont MM. CANGARDEL et fils.

ORFÈVRIÈRE CHRISTOFLE

Manufactures à Paris, rue de Bondy, 56.
à Carlsruhe (Grand-Duché de Bade).

NOUVEAU TARIF-ALBUM

DEUX MÉDAILLES
A L'EXPOSITION DE
LONDRES
1862.

ALFE
NIDE

COUVERTS ALFÉNIDE
ARGENTÉS

Poinçon du métal blanc
dit ALFÉNIDE

TAPISSERIE ET PASSEMENTERIE

RIVIÈRE

à Cahors, rue de la Préfecture, n° 8

Grand assortiment de papiers peints, à 3, 4 couleurs, à 35, 40, 45, 50 c. le rouleau, jusqu'aux prix les plus élevés, les papiers fins seront vendus à un rabais considérable.

Lesieur RIVIÈRE se charge d'exécuter toute commande d'ameublement qu'on voudra bien lui faire.

Le Temps

JOURNAL POLITIQUE, COMMERCIAL ET LITTÉRAIRE

Le plus grand des Journaux de Paris

PARIS trois mois 43 fr.
DÉPARTEMENTS — 46 fr.

Rédacteur en chef : A. NEFTZER
ancien rédacteur en chef de la Presse.

Bureaux, 10, rue du Faubourg-Montmartre,
à Paris.

A PRIX ÉGAL et à FORMAT PLUS GRAND,
le Temps est le PLUS COMPLET et par
conséquent le MOINS CHER de tous les
journaux.

La politique du Temps est connue :
elle est PROGRESSIVE et LIBÉRALE, sans
nulle acceptation de parti, de secte ni
de coterie, et pleinement affranchie de
toute sujétion politique ou financière.
Elle peut se résumer en peu de mots :
Non-intervention, développement des
libertés intérieures, instruction, décentralisation.

La partie commerciale, si importante
aujourd'hui, a été l'objet d'améliorations
importantes. Elle comprend un
service de dépêches télégraphiques
commerciales, indiquant le jour même
le mouvement des principales places
de la France et de l'étranger. Pour

cette partie, comme pour les correspondances politiques, le Temps s'est proposé pour modèle les grands journaux anglais et américains.

Le Temps publie tous les quinze jours une CHRONIQUE AGRICOLE, de M. P. JOIGNEUX ; il publie également une CHRONIQUE INDUSTRIELLE, de M. MAURICE BLOCK, et une REVUE DES ARTS INDUSTRIELS, de M. A. MARC-BAYEUX.

Par sa partie scientifique et par sa partie littéraire, le Temps se place au premier rang des journaux de Paris. Il suffit de citer les noms de DANIEL STERN, de MM. E. SCHERER, CH. DOLFUS, L. ULBACH, L. GRANDEAU, VIVIEN DE SAINT-MARTIN, L. DE RONCHAUD, etc.

ROMAN EN COURS DE PUBLICATION
Les ENFANTS DU SIECLE, par M. A. Marc-Bayeux.

MM. les Abonnés reçoivent tout ce qui a paru du feuilleton en cours de publication.

PRIMES GRATUITES

Chaque abonnement de trois mois, de six mois et d'un an, donne droit à 2, 4 et 8 volumes à choisir dans la COLLECTION MICHEL LÉVY et dans la BIBLIOTHÈQUE DE LA LIBRAIRIE NOUVELLE.

Des numéros d'essai et des catalogues des primes gratuites seront adressés à toute personne qui en fera la demande par lettre affranchie.

GUANO DU PÉROU

Les consignataires du Gouvernement Péruvien croient devoir prévenir les agriculteurs que divers mélanges et falsifications se vendent sur plusieurs points de la France, notamment à Poitiers, Tours, Nantes, Bordeaux et le Havre, dans des sacs fermés par un plomb imitant le plus possible celui du Gouvernement du Pérou.

MM. THOMAS, LA CHAMBRE et C^e, seuls concessionnaires pour la vente du GUANO DU PÉROU en France, rappellent que le Guano à l'état sain, sortant des dépôts et devant être considéré uniquement comme Guano du Pérou pur et sans mélange, est toujours contenu dans des sacs fermés par un plomb à l'effigie ci-contre :



Seule maison spéciale, en France.

HUILE DE FOIE DE MORUE DE NORWÈGE

sans odeur ni saveur, garantie pure, approuvée et recommandée par diverses célébrités médicales ; essais comparatifs dans la plupart des hôpitaux de Paris.

DEROCQUE et C^e, boulevard Sébastopol, Paris. — Dépôts chez MM. BERGEROL, VINET, pharmaciens, à Cahors.

LE PHÉNIX

COMPAGNIE FRANÇAISE D'ASSURANCES SUR LA VIE

SOCIÉTÉ ANONYME ÉTABLIE A PARIS, RUE DE PROVENCE, N° 40.

La Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES SUR LA VIE, fondée sous la forme anonyme, au capital de QUATRE MILLIONS de francs, est dirigée par le même conseil que la Compagnie du PHÉNIX, ASSURANCES CONTRE L'INCENDIE.

OPÉRATIONS DE LA COMPAGNIE.

Dots des enfants. — Associations mutuelles pour tous les âges, ouvertes pour 7, 10, 13, 16 et 19 ans de durée.
Assurances pour la vie entière, avec participation d'un Capital payable à la mort de l'Assuré. — Assurances temporaires. — Contre-Assurances. — Assurances au profit du Survivant désigné.
Rentes Viagères immédiates, — différées, — sur deux têtes, avec ou sans réduction, aux taux les plus avantageux. S'adresser à M. Gobert, agent-général, à Cahors, maison du Palais-National. Boulevard sud-est.

POUR VENDRE BEAUCOUP, VENDRE BON ET BON MARCHÉ

Aux Fabriques de France

MAISON GREIL

A CAHORS, sur les Boulevards, Maison Cournou, à l'angle de la rue Fénélon.

HABILLEMENTS TOUS FAITS

ET SUR MESURE

Formes élégantes et gracieuses, étoffes de la plus grande fraîcheur et de la plus haute nouveauté, confection d'un fini parfait, modicité de prix surprenante.

Magasin de MEUBLES et de PAPIERS peints.

Maison RÉMY, fils aîné,

Galerie Fontenille, à Cahors.

Madame veuve ALIDA RÉMY, née Guilhou, croit devoir prévenir le public, que son intention est de continuer le commerce de la Maison RÉMY, fils aîné, et de faire tous ses efforts pour maintenir son ancienne réputation. — Elle est en mesure de faire exécuter, par des ouvriers habiles, les travaux en tout genre qui peuvent se rattacher à son commerce. — On trouvera toujours dans son Magasin, à des prix très modérés, un assortiment complet de Meubles, tels que fauteuils, Chaises, Canapés, Secrétaires, Commodes, Tables, Lits en bois et en fer, Dorures, Passementeries, Etoffes, Tapis, le Sommier élastique perfectionné, garanti, etc., etc., et une riche collection de Papiers peints, où l'on pourra choisir les dessins les plus variés et les plus nouveaux, dans les prix de 30 cent. le rouleau et au-dessus.

BAYLES J^{NE}

A l'honneur de prévenir le public qu'on trouvera chez lui un bel assortiment de pince-nez, lunettes de myope et de presbite en verre, cristal, blancs, colorés et fumés des meilleures fabriques de Paris ;

Baromètres, thermomètres, longues-vues, lorgnons, jumelles, lorgnettes, loupes, stéréoscopes, épreuves, pèse-liquides, articles d'arpenteurs, cannes, porte-monnaies, sacs-gibecière, etc.

Le propriétaire-gérant, A. LAYTOU.

M^{me} TRAUCOU

TAILLEUSE DE ROBES

Maison Larrière, ancienne maison Lapergue, rue de la Liberté, à Cahors, offre aux Dames ses services pour la confection des robes.

Régisse Sanguinée

Contre les RHUMES, GASTRITES, CRAMPES et FAIBLESSES D'ESTOMAC. Mangée après les repas, c'est le digestif le plus efficace. — Un seul essai suffit pour s'en convaincre. — MÉDAILLES A L'EXPOSITION DE NIMES. — 75 centimes la boîte dans toutes les pharmacies.

50 POUR CENT D'ÉCONOMIE

SUR TOUTE SORTE D'ÉCLAIRAGE.

LAMPES ET HUILE

DE PETROLE

LEPETIT J^{ne}

Rue de la Liberté, à Cahors.

SPECIALITÉ DE TOILES

ANTOINE DELMAS

A l'honneur de prévenir le public, qu'il vient de transférer son MAGASIN dans la rue de la Liberté, maison de M^{me} Canon. Ayant fait ses assortiments complets avant la hausse, il peut offrir encore ses Marchandises à l'ancien Cours.



POUDRES
ET
PASTILLES

AMÉRICAINES

du docteur
PATERSON

de New-York (Etats-Unis), toniques, digestifs, stomachiques, anti-nerveux. — La lancette de Londres (21 août 1858), la Gazette des hôpitaux, etc., etc., ont signalé leur supériorité pour la prompte guérison des maux d'estomac, manque d'appétit, aigreurs, spasmes nerveux, digestions laborieuses, gastrites, gastralgies, etc. Prospectus en plusieurs langues. — Exiger la signature de FAYARD, de Lyon, seul propriétaire. — Dépôts principaux : New-York, ph. FOUGERA ; Londres, ph. WILCOX et C^e, Oxford Street, 336, Paris, ph. rue Palestro, 29 ; à Cahors, VINET, pharmacien.

PÂTE PECTORALE DE REGNAULD AÎNÉ

Rue Caumartin, 45, à Paris
DEPUIS 1850 SON EFFICACITÉ L'A RENDU POPULAIRE
Contre le RHUME, la GRIPPE,
et l'IRRITATION DE POITRINE.
Un Rapport officiel constate : Toutes les boîtes portent le
qu'il est contenu pas d'opium | signature REGNAULD AÎNÉ.
DÉPÔT DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES